

REGLEMENT DE LA COURSE

LES FOULEES DU ROI

9 juin 2019

1) ORGANISATION : *Les Foulées du Roi sont organisées le dimanche 9 juin 2019 par la commune nouvelle Cœur de Causse. Peuvent participer toutes les personnes nées en 2003 et avant.*

2) DISTANCES : *La course s'effectuera sur deux distances au choix de 12 km et 25km (mesurage officiel).*

3) HORAIRES : *Le départ sera donné à 9 h 00 précises pour la course de 25km et à 10 h 00 précises dans le Parc du Château de Labastide-Murat. L'arrivée se trouve dans le même parc. La remise des prix est prévue à partir de 12 h.*

4) CERTIFICAT MEDICAL OU LICENCE : *Présentation obligatoire de la copie d'un certificat médical d'aptitude à la pratique de la course à pied en compétition datant de moins d'un an (exemplaire conservé par les organisateurs) ou présentation d'une licence FFA ou Triathlon en cours de validité. De plus, tous les mineurs désireux de participer à l'épreuve des 12 km ou 25km devront avoir fait signer l'autorisation parentale.*

5) INSCRIPTION : *L'inscription à la course est de 12 € (pour le 25km) et 10 € (pour le 12km) le jour de l'épreuve avant 8 h 30 (pour le 25km) et 9h30 (pour le 10km). Le montant sera de 10 € (pour le 25km) et 8 € (pour le 10km) pour les inscriptions faites par correspondance ou par Chronostart, reçues complètes avant le 7 juin 2019. Attention, les préinscrits qui ne s'acquitteront pas des justificatifs et du paiement des droits d'inscriptions avant le 7 juin 2019 seront redevables du tarif en vigueur le jour de la course soit 12 € (pour le 25km) et 10 € (pour le 12km). En cas de non-participation, pour quelque raison que ce soit, les participants ne pourront pas prétendre aux remboursements des droits d'engagement. En cas d'annulation ou de report de l'épreuve la participation financière sera remboursée à hauteur de 50 %. Un lot sera remis à chaque participant.*

6) DOSSARDS ET CHRONOMETRAGE : *Chaque participant aux 25km et 12 km se verra remettre un dossard et une puce électronique permettant l'établissement des classements. La fixation de la puce se fait avec les lacets de la chaussure. Ils devront impérativement être restitués à la fin de l'épreuve. Chaque puce non restituée sera facturée 20 €. Les épingles des dossards ne sont pas fournies. Le chronométrage sera assuré par l'intermédiaire d'un système informatique relié aux puces électroniques. Le dossard devra être porté sur la poitrine sans amputation du format et bien en évidence sous peine d'élimination.*

7) PARCOURS : *Le parcours n'est pas fermé à la circulation. Les organisateurs prendront les dispositions nécessaires pour le sécuriser. Néanmoins, les concurrents devront respecter le code de la route lorsque cela sera nécessaire. Les accompagnants en 2 roues ne sont pas autorisés, de même que les coureurs sans dossard. Le parcours ne permet pas en outre le passage des fauteuils pour les coureurs handisport.*

8) ASSURANCES : *La commune organisatrice a souscrit une police d'assurance responsabilité civile auprès de la compagnie Allianz. Les licenciés bénéficient de garanties accordées par leur licence. Il incombe aux autres de s'assurer personnellement.*

**DEPARTEMENT DU LOT
COMMUNE NOUVELLE
COEUR DE CAUSSE**

9) RAVITAILLEMENT : Il y aura deux ravitaillements le long du parcours et un à l'arrivée ainsi que des points d'eau tous les 5 km.

10) RECOMPENSES : Les trois premiers du scratch homme et femme, et les premiers de chaque catégorie. Les participants récompensés par le classement scratch ne cumuleront pas les récompenses.

11) PROPRIETE INTELLECTUELLEMENT / DROIT D'IMAGE : Les participants sont avisés que les informations personnelles figurant sur ce bulletin seront exploitées au moyen de fichiers informatiques dont les données leur sont accessibles et modifiables sur demande. Les résultats de l'épreuve à laquelle ils s'inscrivent donnant lieu à diffusion, les participants qui ne souhaiteraient pas apparaître devront expressément l'indiquer par écrit à l'organisateur avant le départ de l'épreuve. Par ailleurs, les participants autorisent à titre gracieux la reproduction et l'exploitation de leur image au profit de l'organisateur et de ses partenaires pour une durée de cinq années.